



Le Conseil Municipal se réunira en séance publique

Le vendredi 11 septembre 2020

à 18 heures 30

à la salle Roux - place du 14 Juillet – Lunel-Viel

Compte-tenu du contexte sanitaire et aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, cette séance se déroulera dans la salle Roux avec un nombre maximal de 50 personnes dans le public autorisées à y assister.

Rappel : le port du masque est obligatoire.

L'ordre du jour portera sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR :

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

2 - PERSONNEL

2-1) Augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique territorial et d'un emploi aidé-(Rapporteur : M. Fenoy)

2-2) Autorisation de principe pour le recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents (accroissement temporaire d'activité; accroissement saisonnier d'activité; remplacement) (Rapporteur : M. Fenoy)

3 - ÉLUS

3-1) Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Modifications / compléments (Rapporteur : M. Fenoy)

3-2) Élection des délégués au Syndicat Mixte Entre Pic et Étang (Rapporteur : M. Fenoy)

3-3) Droit à la formation des Élus (Rapporteur : M. Fenoy)

4 - COMMISSIONS

4-1) Etablissement de la liste des contribuables en vue de la désignation par les services fiscaux des commissaires siégeant à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (Rapporteur : M. Ricome)

5 - FINANCES

- 5-1) Versement des frais de fonctionnement du RASED par une subvention (Rapporteur : M. Ricome)
- 5-2) Subvention exceptionnelle de 600 € accordée à la caisse des écoles élémentaire de G. Courbet pour le projet de chorale (Rapporteur : Mme Moussu)
- 5-3) Don à l'AMF suite au sinistre du Liban (Rapporteur : Mme Froidure)

6 - ENFANCE / JEUNESSE

- 6-1) Mutualisation de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) :
- avenant n° 7 à la convention de mise à disposition de services ascendante entre la communauté de communes du pays de Lunel et la commune de Lunel-Viel
 - avenant n° 8 a la convention de mise à disposition de services descendante entre la communauté de communes du pays de Lunel et la commune de Lunel-Viel (Rapporteur : Mme Moussu)

7 - INTERCOMMUNALITÉ

- 7-1) Mise à jour des statuts de la Communauté des Communes du Pays de Lunel (Rapporteur : M. Fenoy)

8 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT (Rapporteur : M. Fenoy)

9 - QUESTIONS DIVERSES

Affiché le 7 septembre 2020

Le Maire

Fabrice FENOY

